

AVIS AUX CLIENTS D'AIR ALGERIE

DISPOSITIONS « COVID19 »

16 MARS 2020

Air Algérie rassure son aimable clientèle impactée par la limitation du programme de vols, en application des mesures de prévention de la propagation du **COVID19** et confirme que :

- L'utilisation ultérieure des billets d'avions se fera sans frais et sans aucun document supplémentaire, dès la reprise des vols pour des voyages jusqu'au **15 Juin 2020**.
- Le recours au remboursement est possible jusqu'au **31 Décembre 2020** et n'est autorisé qu'au niveau du point d'achat initial.
- Aucun déplacement immédiat au niveau des points de ventes n'est nécessaire.

Air Algérie remercie ses clients pour leur compréhension et reste attentive à l'évolution de la situation pour prendre toutes les dispositions utiles en conséquence.

